

**« LES LACANIENS SONT PAS COMMODES »
(MICHÈLE LARNAUD)**

Une analysante, à qui j'avais répondu: « Je vous attendrai », alors qu'elle anticipait sur une absence, y va de son commentaire que j'ai mis en titre et dont je laisse telle que dite la forme grammaticale (cette analysante fait une thèse de lettres).

Situer celle qui est tenue pour son analyste chez les « lacaniens » est de son propos, mais n'intéresse ici que dans la mesure où cette sorte de définition par l'essence, généralisatrice, m'a poussée à parler pratique, avec quelques autres, dans le champ des questions de temps.

Ce cartel s'est constitué relativement au dispositif sur les pratiques, mais sans se déclarer tel à notre association, se plaçant à côté, et ce, pour des motifs différents.

Le mien étant que l'allure tumultueuse de la réunion pendant laquelle ce dispositif a été mis en place a géré une inhibition qui a duré au-delà du temps du tirage au sort. La page est tournée, certes, mais il me semble que si l'on peut tenir la psychanalyse comme une discipline du conflit, c'est en désignant le conflit comme intrapsychique, et pas seulement comme modalité élective des relations avec les collègues.

Voilà donc un cartel qui s'est situé en dehors. Au-delà du plan technique, j'éprouve une grande difficulté à tenir pour une règle le dispositif de la cure concernant les horaires. En, contrepoint à la nécessité de soutenir le caractère unique et exceptionnel de la règle fondamentale, horaires et honoraires sont convenus et modifiables.

S'il est de ma responsabilité de dire la fréquence hebdomadaire, je prends en compte les modalités d'organisation du temps du pré-supposé analysant, tel qu'il se présente au seuil de la cure (ses occupations, comme dirait Henri Michaux), pour proposer des horaires de séances annoncés comme répétitifs d'une semaine à l'autre.

Je le dis comme ça, par exemple: « Convenons du lundi telle heure, mardi telle heure, jeudi telle heure et ces horaires seront répétitifs d'une semaine à l'autre. Je ne dis pas d'entrée qu'une séance manquée est due. Si quelqu'un l'a entendu dire comme pratique courante en analyse, je ne dis rien. Il me semble que dire quelque chose mérite d'attendre que les modalités du transfert se laissent entendre, ce qui permet d'ajuster la façon de le dire.

Venons-en à la chronique d'une absence annoncée. L'intérêt de ne pas faire des rendez-vous une règle, c'est de mettre en acte qu'une parole donnée a son poids, d'elle-même, même si elle ne relève pas d'une règle. Deuxième intérêt: plutôt que de ne jouer que sur la piste de ce qui est interdit et de ce qui ne l'est pas, il est possible de jouer aussi sur la piste de ce qui est impossible et de ce qui ne l'est pas.

En faisant attention de ne pas « remplacer » une séance, il n'est pas toujours impossible de « déplacer » une séance.

Il peut se trouver aussi qu'il soit pertinent d'en appeler à l'impuissance (énoncée: « Je ne peux pas »).

En s'abstenant d'en faire une règle énoncée d'entrée de cure, la question de changer l'heure du rendez-vous, qui se formule en un: « Est-ce que ça peut se faire? » n'est pas a priori exclue. Et peut faire travailler l'analyste sur la question de savoir si c'est vraiment d'une demande qu'il s'agit: toute question, tout souhait, adressés à l'analyste n'en sont pas forcément une.

Autrement dit, travailler dans le particulier les questions des heures de rendez-vous permet d'approcher (c'est une manière de ma pratique, je ne prône rien du tout) les bords de la pulsion de mort et du réel qui ne se présentent pas tels quels, bien sûr, dans une cure. Permettez-moi une grosse bêtise pour terminer: l'analyste n'a pas HORAIRE de son acte.